



Débat public Eoliennes flottantes au sud de la Bretagne

-

Réunion publique « Usages de la mer » - Pays de Loire du 27/11/20 - (Zoom) Echanges du tchat

16 :38 :27 De (Régie) Olivia Warion :

Bonjour à tous !

16 :56 :57 De Sébastien Bouland :

Bonjour à tous (Sébastien Cerema)

17 :03 :04 De (Régie) Olivia Warion :

N'hésitez pas à réagir et poser vos questions dans le chat pendant toute la durée de cette rencontre.

17 :11 :42 De Jean-Pierre Le Lan (ERB56) :

soumettre n'a pas été suivi d'effet ...

17 :11 :53 De Armand Quentel CDPMEM 56 :

IDEM

17 :12 :27 De Claire HUGUES - Pays de la Loire :

De mon côté impossible de voir le sondage...

17 :12 :44 De Armand Quentel CDPMEM 56 :

LE SONDAGE A PLANTE...

17 :15 :05 De (Régie) Nicolas Ghassibi :

Bonjour à tous, si jamais vous utilisez la version "site web" de Zoom, la fonction sondage ne marche malheureusement pas. Il faut la version "logiciel".

17 :22 :40 De Manu Vrignaud :

Vous avez parlé de 300 GW d'éolien en mer en Europe, combien en Pays de la Loire et en Bretagne ?

17 :28 :43 De Bertrand Durin - Directeur de projet (DREAL) :

C'est un objectif de la Commission européenne de porter la capacité de production d'éolienne en mer à 300 GW avec un réseau installé en mer du Nord, mer Baltique, en Atlantique et Méditerranée. A ce stade, la planification précise n'est pas encore définie.



17 :30 :24 De (Régie) Olivia Warion :

Bonjour Monsieur Vrignaud, merci pour votre question, nous allons la relayer à la tribune.

17 :32 :32 De Manu Vrignaud :

Merci pour cette réponse

17 :37 :19 De Manu Vrignaud :

Je suis avec ma famille

17 :37 :22 De Manu Vrignaud :

Ce n'est pas évident

17 :40 :49 De Michèle Le Fol Lorient :

Combien de MW en clair ?

17 :47 :19 De Hubert Le Jeune (Bretagne Vivante) :

Bonjour, les navires transportant des marchandises dangereuses doivent, en France, naviguer à plus de 7 milles des côtes. Est-ce que cette distance sera imposée par rapport au futur parc ? (au large d'autres pays européens, une distance par rapport aux parcs est d'un mille, navires dangereux ou pas)

17 :48 :22 De Manu Vrignaud :

La présentation de Monsieur Chevalier semble a priori rassurante. Mais quels moyens de sauvetage se trouvent concrètement à proximité de ce site ? En combien de temps les secours peuvent intervenir dans cette zone ?

17 :50 :33 De Alix Respinger (DRJSCS - FFESSM) :

Bonjour. Qu'entendez-vous par plongée libre ? Si la plongée libre est interdite, la plongée bouteille est-elle autorisée ?

17 :55 :30 De (Régie) Olivia Warion :

Bonjour Madame Respinger, merci pour votre réponse, nous allons la relayer.

17 :55 :58 De Hubert le jeune (Bretagne Vivante) :

Je me permets d'insister, la distance de sécurité de 7 milles s'applique aux navires transportant des marchandises dangereuses en eau libre, indépendamment des zones de séparation de trafic. Bien sûr en approche d'un port, ces navires doivent emprunter les chenaux d'accès et sont alors à moins de 7 milles des côtes.

18 :01 :41 De Bertrand Dumas :

Bonjour, la possible exigence de chien de garde est-elle en place pour les champs éolien posé ? Les intervenants sur les éoliennes flottantes bénéficieront-ils du service Purpan et du même traitement que lors d'un incident sur un navire ou sur la côte ? Merci



18 :02 :24 De Jean Claude Faveris FNPAM :

Avez-vous fait une étude précise des zones occupées par les activités que vous n'encadrez pas. Les navigateurs plaisanciers de nos associations sont en majorité dans la zone des 12 milles donc dans le nord de la zone mais nous avons aussi des passages au sud de cette limite même si la fréquentation diminue avec la distance à la côte.

18 :03 :02 De Manu Vrignaud :

Quel est l'impact des anodes des bateaux de plaisance sur l'environnement ? Peut être un bon retour d'expérience

18 :07 :43 De Manu Vrignaud :

(Je suis surpris que le monsieur de la plaisance pose la question alors que les anodes sont utilisées sur les navires de pêche et de plaisance depuis des décennies)

18 :13 :04 De Hubert le jeune (Bretagne Vivante) :

Bonjour Manu Vrignaud, pour les navires coque acier, la protection cathodique est possible et moins polluante que les anodes sacrificielles. De même pour les structures acier des éoliennes, il serait préférable d'opter pour la protection cathodique par courant imposé (ICCP en anglais : impressed current cathodic protection), un faible courant injecté dans la structure annule l'effet du courant naturel, et donc protège de la corrosion électrolytique.

18 :19 :48 De Le Gentil Alain Guérande :

On n'entend pas très bien ce monsieur

18 :27 :02 De bourdon :

Plusieurs questions et une remarque

18 :33 :44 De Manu Vrignaud :

Les autres usagers de la mer ont ils les mêmes études d'impact à mener pour leurs activités ? (Pêche, plaisance, transport) Cela semble nécessaire pour évaluer les effets cumulés, chaque usager doit avoir les mêmes contraintes

18 :36 :24 De Armand Quentel CDP MEM 56 :

Il semblerait que des débats soient initiés sur la taxe éolienne au-delà des 12 milles... Avec une demande forte pour attribution exclusive à l'OFB. Il est bien dommage que la démarche soit opaque effectivement ! Mais l'incidence est réelle en attendant de mettre quelques éoliennes du côté "objet de compensation"...

18 :37 :50 De Bertrand Dumas :

Les zones de moindre impact indiquées ne semblent pas être les mêmes que celles présentées par le Corepem Bretagne ? pouvez-vous clarifier cela ? Merci.

18 :41 :57 De DRJSCS BRETAGNE | Thierry Saidi :



Les pratiquants "sportifs" sont dans une large majorité favorable aux développements des énergies renouvelables, etc. Pour autant, ils nous questionnent régulièrement sur l'impact de l'implantation d'un Parc Eolien dans leurs pratiques. Quels sont, dans l'appel d'offre, les éléments qui invitent à prendre en compte les activités nautiques sportives dans le cadre d'un projet harmonieux et respectueux des activités sportives ? par rebond, existe-t-il une procédure, une méthodologie qui permet de partager/échanger autour d'éventuelles mesures compensatoires ?

18 :43 :33 De **Youena Lugué - Réseaux des Énergies Citoyennes - Taranis et ECPDL** :
Pas de soucis !

18 :44 :19 De **CPDP-jean pierre BOMPARD** :
Le sujet du cahier des charges sera à l'ODJ le 10 décembre, en réunion Zoom

19 :06 :19 De **DRJSCS BRETAGNE | Thierry Saidi** :
Merci à tous. Bonsoir

19 :06 :20 De **Claire HUGUES - Pays de la Loire** :
Merci de cette réunion !

19 :06 :26 De **SER/FEE - Pierre Warlop** :
merci à tous

19 :06 :27 De **Sébastien Bouland (Cerema)** :
merci, au revoir

19 :06 :28 De **Youena Lugué - Réseaux des Énergies Citoyennes - Taranis et ECPDL** :
Merci pour ces échanges

19 :06 :28 De **renaudchardin** :
Merci

19 :06 :33 De **Agnès LEVEL (DREAL PDL)** :
Merci au revoir

19 :06 :35 De **Thierry.Daugeron** :
Merci

19 :06 :40 De **jean Claude Faveris FNPAM** :
Merci

19 :06 :41 De **Bertrand Durin - Directeur de projet (DREAL)** :
Merci et bonne fin de journée

19 :06 :46 De **Damien porcher labreuille ddtm 44 dml** :



merci

19 :06 :48 De **Alix Respinger (DRJSCS - FFESSM)** :

Bonne soirée à tous

19 :06 :51 De **Damien porcher labreuille ddtm 44 dml** :

Bonsoir

19 :07 :01 De **(Régie) Olivia Warion** :

Merci à tous !

19 :07 :05 De **Nadine Potdevin Journaliste Ouest-France** :

Bonne soirée

19 :07 :35 De **lejart.lecalve@orange.fr** :

Bonne soirée à tous

19 :08 :15 De **lejart.lecalve@orange.fr** :

Dominique Lejart merci